



Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada – Données 2022

Décembre 2023

Adresse Web :
statistique.quebec.ca/infra

Bonjour,

Votre organisation est sollicitée pour l'*Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada* présentement menée par Statistique Canada pour le compte d'Infrastructure Canada. L'objectif de l'enquête est de recueillir des informations statistiques sur le stock, l'état, le rendement et les stratégies de gestion des actifs relatifs aux infrastructures publiques essentielles du Canada que possèdent les divers ordres de gouvernement et les entités autochtones. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) est responsable de la collecte des données auprès des administrations publiques provinciale et municipales du Québec. L'ISQ transmettra les données issues de cette enquête à Statistique Canada.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, la participation de votre organisation est **obligatoire**, et ce, conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (chapitre I-13.011)*.

Vous pouvez en toute confiance fournir vos réponses : elles seront gardées confidentielles et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Pour participer, vous devez vous rendre à l'adresse Web indiquée dans l'encadré en haut de la lettre, entrer votre identifiant envoyé par courriel et remplir le questionnaire en ligne d'ici le **15 février 2024**. Au besoin, vous pourrez quitter le questionnaire et y revenir à un moment qui vous conviendra mieux. Avant de remplir le questionnaire en ligne, nous vous conseillons fortement de remplir le questionnaire papier ci-joint.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec l'ISQ, dont les coordonnées apparaissent au bas de cette lettre. Vous trouverez également d'autres renseignements sur le site Web de l'organisation (statistique.quebec.ca) sous l'onglet « Enquêtes ».

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Simon Bergeron

* Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de transmettre les renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.